ESTIMATES

The Correctional Investigator Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The Report on Plans and Priorities provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The Departmental Performance Report provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring Report on Plans and Priorities.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/61-2005
ISBN 0-660-62946-1

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Office of the Correctional Investigator

Departmental Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

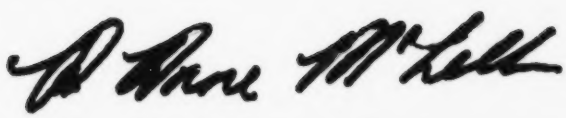

The Honourable Anne McLellan, P.C. M.P.
(Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada)

TABLE OF CONTENTS

SECTION I: OVERVIEW **5**

A. Correctional Investigator's Message 5
B. Management Representation Statement 7
C. Summary Information 8
D. Overall Departmental Performance 12

SECTION II: ANALYSIS OF STRATEGIC OUTCOME **15**

2.1 OCI Logic Model 15
2.2 Planned RPP-PAA and Actual Spending, 2004-2005 19

SECTION III: SUPPLEMENTARY INFORMATION **20**

A. Organizational Information 20
3.1 Mandate 20
3.2 Mission Statement 20
3.3 Business Line and Resources 20
Exhibit 3.1 Organization Chart 21
B. Financial Performance Overview 22

SECTION IV: OTHER ITEMS OF INTEREST **24**

A. Government on-line 24
B. Statutes and Regulations 24
C. Reports and Discussion Papers 24
D. References 25

Section I: Overview

A. Correctional Investigator's Message

My Office is mandated to assist in the resolution of complaints of federal offenders. As Canada's federal prison Ombudsman, I firmly believe that effective and responsible oversight of correctional operations is accepted by Canadians as an essential element of an open and accountable criminal justice system.

Canadians legitimately expect that their federal correctional system is fair, safe, humane and equitable. They also rightfully expect that when this is not the case, problems will be identified and addressed in a timely and reasonable fashion. To ensure that these expectations are fully met is both our raison d'être and the strategic outcome my Office strives to achieve on behalf of Canadians.

The past year has been an exceptionally productive and challenging one for the Office of the Correctional Investigator (OCI). The formal adoption of a new Program Activity Architecture (PAA), within a Management Resources and Results Structure (MRRS), resulted in significant and ongoing efforts to further refine our performance measurement and reporting framework.

On the operational level, the Office has achieved an unprecedented level of presence within federal institutions, enabling more than ever the implementation of a holistic, proactive, timely and effective approach to addressing offender problems. The Office has maintained its strategy of focusing its investigative efforts on longstanding "areas of concern"; resulting in noteworthy policy and operational improvements by managers of the Correctional Service of Canada (CSC). Our efforts to improve the correctional treatment afforded by CSC to historically disadvantaged segments of the offender population, notably Aboriginal Offenders, Women Offenders and offenders with mental health issues, will continue.

At year end, the OCI successfully put forth a plan, in the context of the broader governmental "Strengthening the Community Initiative", to focus greater attention on the effective provision of mental health services to offenders. This is consistent with the government-wide initiative of promoting safer communities through the successful reintegration of all offenders as law abiding citizens.

At the dawn of a new fiscal year, I remain preoccupied not only with the high number of concerns brought to my Office's attention by or on behalf of offenders, but also by the persistent nature of some issues, despite our generally successful efforts to work with the Service to find solutions. We will continue to foster a relationship that will help to resolve these outstanding issues on a more systemic basis.

Howard Sapers
Correctional Investigator

B. Management Representation Statement

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Departmental Performance Report (DPR) for the Office of the Correctional Investigator

This report has been prepared based on the reporting principles contained in the Treasury Board of Canada Secretariat's *Guide for Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*:

- It adheres to the specific reporting requirements;
- It uses an approved Business Line structure;
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information;
- It provides a basis of accountability for the results pursued or achieved with the resources and authorities entrusted to it; and,
- It reports finance based on approved numbers from the Estimates and Public Accounts of Canada.

Name: [signature]

Title: Correctional Investigator

Date: 2005/12/07

C. Summary Information

Agency's Raison D'être and Strategic Outcome

Highly valued by Canadians is the democratic nature and respect of the Rule of Law by all of their federal government's departments and agencies. Of particular importance in that regard are governmental programs which have a significant and direct impact on the freedom, health, safety and human rights of individual citizens and/or of the more vulnerable segments of our society.

Canadian federal offenders who are under the care and control of the Correctional Service of Canada (CSC) represent such a group. Canadians expect that the federal government will, in the exercise of democratic checks and balances, closely monitor its correctional system to ensure that it is fair, safe, humane and effective, and that any problems will be identified and resolved in a timely and reasonable fashion.

To ensure that this expectation is met is both the raison d'être and the strategic outcome the Office of the Correctional Investigator (OCI) strives to achieve on behalf of Canadians.

Agency's 2004-2005 Financial and Human Resources

Office of the Correctional Investigator	2004-2005			
($ thousands)	Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Operating Expenditures (Vote 50)				
Salaries	1,806	1,806	1,817	1,756
O&M	752	752	880	694
Total	2,558	2,558	2,697	2,450
Contributions to employee benefit plan (Vote 5)	388	388	421	421
Grand Total	2,946	2,946	3,118*	2,871
Full Time Equivalents	22	22	22	22

* Variance reflects adjustments obtained since the Main Estimates, inclusive of Supplementary Estimates, etc.

Summary of Performance in Relationship to Departmental Strategic Outcome and 2004-2005 RPP Priorities

In its 2004-2005 Report on Plans and Priorities (RPP), the OCI essentially reiterated the three priorities it had first identified in its January 2002 Corporate Strategic Plan. These priorities are consistent with our logic model (see Exhibit 2.1 below) and are essentially linked to our raison d'être. They are also fundamental to the attainment of the Strategic Outcome of our program activity, the identification and resolution in a timely and reasonable fashion of the problems encountered by offenders in the federal correctional system.

In all three priorities, the OCI has managed, but not without challenges, to address and in some regards, exceed its performance standards. These priorities are presented below, along with a summary of our performance. We refer our reader to section II below for more information.

1. Optimal Frequency of Institutional Visits

The Office's investigative staff spent a record of 427 days in federal penitentiaries and conducted 2,486 interviews, compared to 409 days and 2,517 interviews during the last fiscal year.

This decrease in the number of individual offenders interviewed, despite the greater number of days spent, is consistent with past OCI performance and reflects its gradual shift to a more global and proactive approach to offender problems. OCI investigative staff is investing more and more time and resources in meeting, advising and debriefing both offender groups and CSC institutional managers and staff.

In the final analysis, the OCI's increased accessibility has resulted in both individual and systemic areas of concern being identified and resolved in a more timely, efficient, effective and reasonable fashion.

2. Specialized Services to Women Offenders and Aboriginal Offenders

The specialist position of Coordinator of Women Offender Issues was created within our organizational structure during fiscal year 2002-2003.

Accordingly, our Office has been able to maintain an investigative process for women that is thorough, objective, timely, culture and gender sensitive. Our coordinator's approach has been, through direct contact with individual offenders and offender groups, to provide advice and direction on the Service's policies and procedures. The outcome has been that women offenders deal more effectively with CSC in addressing their problems.

While the OCI has continued in fiscal year 2004-2005 to have a significant impact on the identification and resolution by CSC of individual women offender complaints, it has

been less successful in influencing CSC towards resolving a number of significant systemic and long-standing areas of concern. The OCI continues to have concerns with the level of CSC's responsiveness to its interventions and recommendations on a broad range of issues, including the continued existence of discriminatory practices in terms of security classification, administrative segregation, access to programs, and the lack of post-release support and accommodation, particularly for Aboriginal Women Offenders in their home communities.

On a positive note, fiscal year 2004-2005 was marked by the closure of the last women's unit within a male institution. All women's facilities are now reviewing newly admitted women that have been sentenced to life and subject to spending the first two years of incarceration in a maximum security, to determine if they can be safely reclassified to lower security. Finally, CSC has identified champions in each of the facilities in order to ensure women are informed of the services offered by the Okimaw Ohci Healing Lodge to assist women in applying for transfers to this Institution. This should increase awareness of the Lodge within the offender population and will hopefully give Aboriginal Women Offenders more access to Aboriginal-specific programming.

While the position of Coordinator of Aboriginal Offender Issues was also created within our organisational structure during fiscal year 2002-2003, the departure on medical leave of its occupant in January 2004 has meant that its duties have been assumed by all members of the OCI Senior Management Team and by, an acting Coordinator since October 2004. The absence of a full time Coordinator for the better part of fiscal year 2004-2005 has placed an additional strain on the OCI's limited resources and to prevent any permanent impact on program integrity, the OCI has begun discussions with both the Department and Treasury Board regarding the provision of additional funding.

Throughout fiscal year 2004-2005, the OCI has maintained an investigative process for Aboriginal Offenders that is thorough, objective, timely and culture-sensitive. Direct contact with individual offenders, Aboriginal offender groups, and a broad range of individuals (native elders, native liaison officers) and organizations involved in Aboriginal corrections has been the approach favoured by the Office of the Correctional Investigator.

As was the case for Women Offenders, our success in influencing CSC to resolve Aboriginal issues during this reporting period has been mostly with regard to individual cases, rather than systemic and long standing areas of concern. The Service's reluctance to act on our recommendations concerning the appointment of a Deputy Commissioner Aboriginals and the independent review of its policies and evaluation tools has left many of the systemic issues unaddressed. The discriminatory barriers to timely conditional release, previously identified by this Office, such as security classification and program access, remain evident and will continue to be pursued.

On a positive note, CSC has undertaken reviews of its programs for Aboriginal, Métis, and Inuit offenders. CSC has also increased its contacts with Aboriginal organizations and sought their advice, notably in implementing effective community initiatives. As a result, a limited number of Aboriginal pilot programs and specialized living arrangements, such as partnership agreements with Aboriginal committees for supervision and care of Aboriginal offenders have been successfully implemented.

3. Timely Review and Follow-up of s.19 Investigations and Use of Force Videotapes

Towards the end of fiscal year 2003-2004, the Service adopted new standards, further to the OCI's recommendations, to improve the timeliness of its investigative process into incidents resulting in offender death or serious injury.

The OCI monitored CSC's compliance with these revised standards throughout 2004-2005. It continued, despite interventions and recommendations for corrective action, to note and bring to CSC's attention the unacceptably long delays at both the front end (convening of investigations, striking of boards) and at the back end (the presentation of the report to the Service's Executive Committee) of its s.19 investigative process. In keeping with its strategic outcome of timely identification and resolution of offender issues, the OCI will continue urging CSC to eliminate the delays in its s.19 investigative process.

In the area of Use of Force, the OCI continued to be involved in discussions with CSC officials at the regional and national levels, and was involved in the delivery on-going Use of Force training, to CSC institutional staff. The OCI's monitoring of Use of Force by CSC against offenders throughout this report period allows it to conclude that there continues to be improvement with adherence to established policies and procedures by CSC managers and staff at all levels. Finally, the OCI has and will continue to work collaboratively with CSC towards the refinement of Use of Force policies and procedures regarding interventions involving inmates with mental health issues.

D. Overall Departmental Performance

Corrections is a difficult and at times thankless business, yet it is a key element of the Canadian criminal justice system. The mandate of the Correctional Service is to manage the sentence of the court consistent with the rule of law, respectful of individual and collective human rights while giving primacy to the protection of the public. Canadians expect a correctional system that provides safe, humane custody which supports the offenders' successful reintegration into society.

The primary function of the Correctional Investigator, as an Ombudsman for federal offenders, is to independently investigate and facilitate resolution of individual offender complaints. The Office as well has a responsibility to review and make recommendations on Correctional Service policies and procedures associated with areas of individual complaint to ensure that systemic areas of concern are identified and appropriately addressed. The presence of independent oversight promotes correctional practices which respect the rule of law and strengthens the public's confidence in their correctional system.

We approach this function, as do many other oversight agencies, with limited resources and an incessant demand for our services. The Office last year managed nearly eight thousand offender complaints. The investigative staff spent more than four hundred working days in federal penitentiaries, interviewed twenty five hundred offenders and met regularly with inmate organizations at every institution in the country. As well, a multitude of systemic areas of concern were reviewed on an ongoing basis with senior correctional officials at the institutional, regional and national levels of the Service.

Beyond the issues associated with the demanding workload are the unique characteristics of the correctional environment and the public we serve. There is a high level of mistrust between the keepers and the kept. The areas of concern raised on complaint often have an immediate and ongoing impact and in many instances involve rights, liberty or personal safety issues. The disadvantaged elements of our society, minorities, those with mental health problems and the poor, are significantly over represented in our penitentiaries. There is limited public understanding of the correctional process and as a group; federal offenders curry little public support.

These factors present a challenge to the traditional Ombudsman approach of facilitating a resolution to issues. Within the correctional environment the formal internal avenues of redress are viewed by offenders with suspicion, and informal resolution, absent of third party intervention, is seldom achieved. A good number of complaints are time sensitive and do not lend themselves to a thorough investigative process with formal findings and recommendations, they require immediate intervention and response. The diversity of the inmate population requires a specific focus, for example, on areas of concern related

to Aboriginal and women offenders. The public reporting on unresolved areas of concern designed to focus attention on injustices or unfair practices, given the public's perception of the offender population, does not always have the intended result.

The key to meeting these challenges, in combination with a highly skilled and dedicated workforce, lie in ensuring that we are both accessible and responsive to the offender population. The implementation of our Corporate Strategic Plan in 2002-2003 and subsequent refinements have resulted in a number of significant operational adjustments.

Externally, the Office has considerably stepped up its criminal justice community outreach and public education activities. Both OCI management and staff have established linkages with and disseminated information about our agency's mandate, role and responsibilities to various interested parties, through meetings, seminars and conferences at the local, provincial, national and international level.

Internally, the Office has provided increased training and developed more focused reference materials for our intake staff so that offender complaints which can be dealt with through the provision of information, assistance or referral are addressed in a timely manner. A twenty-four hour a day toll free number was introduced and has proven an invaluable tool in dealing with emergency complaints. We have further increased the frequency of our institutional visits and formalized our meetings with offender organizations, such as Inmate Committees, Native Brotherhoods and Sisterhoods, Black Inmate Associations and Lifer Groups.

Our debriefing process at the conclusion of institution visits with Wardens has been restructured to ensure that those areas of concern which can be resolved are dealt with in a timely fashion. We have as well identified specific "areas of concern" which investigators review with institutional managers during each visit. These areas are a combination of issues frequently raised on complaint and issues associated with rights or liberty concerns such as segregation, the internal grievance process and involuntary transfers.

The Office has established two positions with specific responsibility for coordinating Aboriginal and Women offender issues. These Coordinator positions in addition to their review of individual and systemic complaints, have maintained an ongoing liaison with both government and non-government agencies active in the areas of Aboriginal and Women's human rights and criminal justice issues. These relationships are important in ensuring that the Office's position on these matters is both well informed and broadly based.

A number of other initiatives in direct support of our investigative process have been undertaken. The Use of Force Coordinator in conjunction with managing a process that review up to a thousand incidents annually has developed a consultation procedure with the Service's regional and national managers which has resulted in greater consistency in their analysis of use of force incidents. We have initiated at the national level a more focused process to ensure that the position of the Office on those issues directly

impacting on inmate rights and entitlements are given consideration by the Service during the course of their policy development and review. The Office has further strengthened its consultation and reporting structures at both the regional and national levels to ensure that unresolved and ongoing areas of inmate concern are referred to the Service's senior management in a timely fashion and followed-up in a manner that promotes effective resolution.

In the final analysis, the ultimate aim of all of the above efforts is the achievement of the OCI's strategic outcome which is to ensure that the complaints of offenders in the federal correctional system are identified and resolved in a timely and reasonable fashion. In doing so, the OCI expresses the conviction that it is both the offender's and society's best interests if reintegration occurs with the highest potential, at the outset, for achieving and maintaining the status of law-abiding citizen. In that sense, the OCI is well aligned with the broader government strategic outcome of Safe Communities[1].

At another level, the OCI's efforts to improve the correctional treatment offered to Women Offenders and Aboriginal Offenders, along with its advocacy on a broad range of human rights issues, are well aligned with the broader governmental strategic outcomes of Diversity as a Fundamental Canadian Value and Healthy Aboriginal Communities[1].

[1] Treasury Board of Canada, Canada's Performance Annual Report to Parliament (Report of the President), 2004, pages 51-57, and 83-91.

Section II: Analysis by Strategic Outcome

The Logic Model presented below illustrates the OCI's views of its service delivery methods to support its mandate and achieve its strategic outcome of timely and reasonable identification and resolution of problems encountered by federal offenders.

The Logic Model identifies the linkages between the activities of the OCI Program and the achievement of its outcomes. It clarifies the activities that make up its program and the sequence of outcomes expected to result from these activities.

2.1 OCI Logic Model

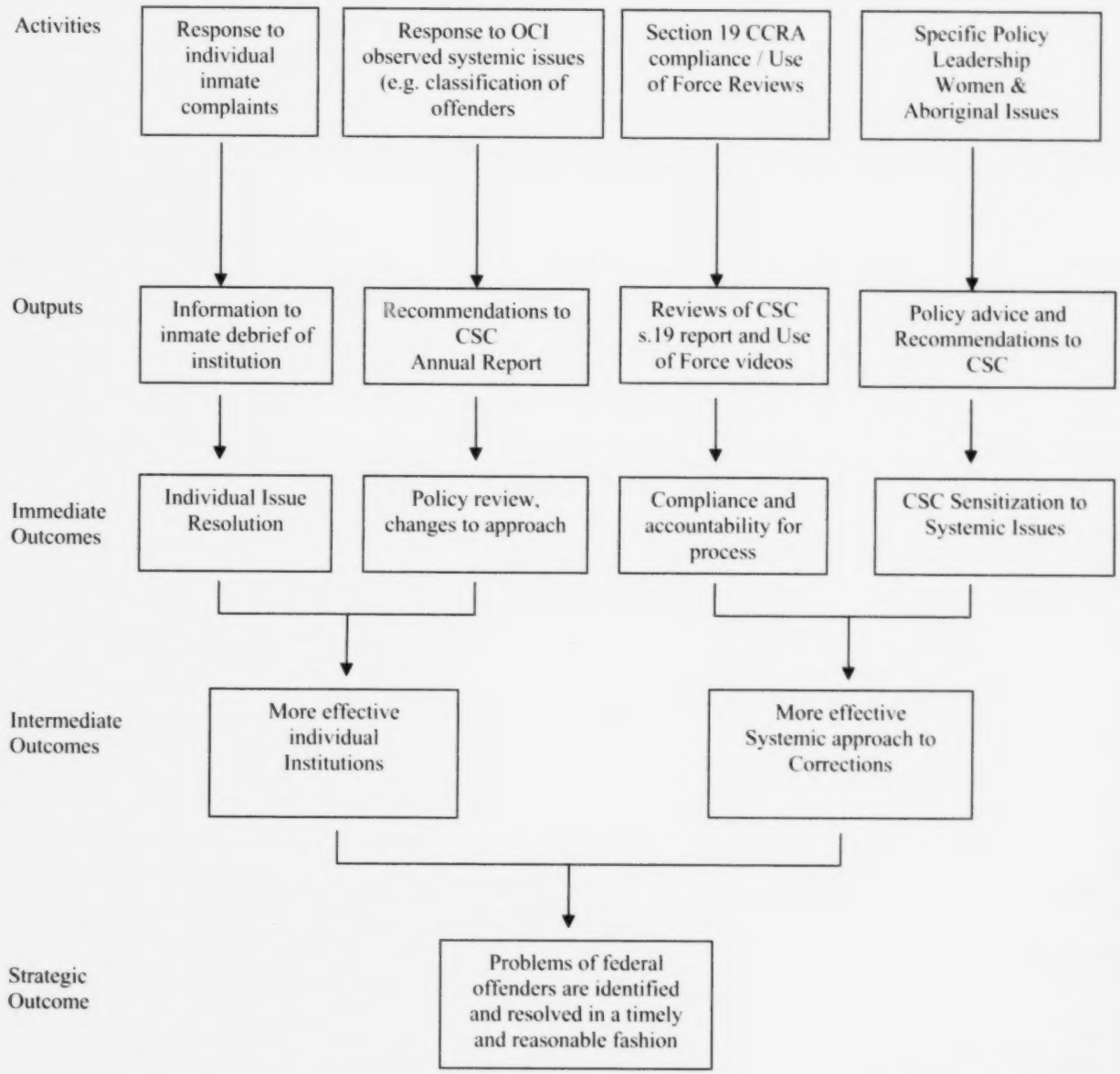
Activities
Response to individual inmate complaints
Response to OCI observed systemic issues (e.g. classification of offenders
Section 19 CCRA compliance / Use of Force Reviews
Specific Policy Leadership Women & Aboriginal Issues
Outputs
Information to inmate debrief of institution
Recommendations to CSC Annual Report
Reviews of CSC s.19 report and Use of Force videos
Policy advice and Recommendations to CSC
Immediate Outcomes
Individual Issue Resolution
Policy review, changes to approach
Compliance and accountability for process
CSC Sensitization to Systemic Issues
Intermediate Outcomes
More effective individual Institutions
More effective Systemic approach to Corrections
Strategic Outcome
Problems of federal offenders are identified and resolved in a timely and reasonable fashion

The primary function of the Correctional Investigator is to independently investigate and attempt to bring resolution to individual offender complaints. The Office, as well has a responsibility to review and make recommendations on the Service's policies and procedures associated with the areas of individual complaint to ensure that systemic areas of concern are identified and appropriately addressed.

This year's annual report, which will be available on our website (www.oci-bec.gc.ca) as soon as it is tabled in Parliament, contains observations and specific recommendations in areas such as Women Offenders, Aboriginal Offenders, Mental Health Services, Inmate Grievances, Allegations of Harassment and Staff Misconduct. In doing so, the Office aims to assure the Canadian public that significant areas of concern, related to Corrections, are being addressed.

All complaints received by the Office are reviewed and initial inquiries made to the extent necessary to gain a clear understanding of the issue in question. After this initial review, in those cases where it is determined that the area of complaint is outside our mandate, the complainant is advised of the appropriate avenue of redress and assisted when necessary in accessing that avenue.

For those cases that are within our mandate, various options are explored to assist the complainant in identifying a solution to his concerns. In some instances all that may be required is an explanation of the Service's policies and procedures associated with the area of complaint. In other cases, the offender is referred directly to CSC staff or to an internal redress mechanism, such as the inmate grievance procedure.

There are however a significant number of more challenging issues raised on complaint in which resolution is only achieved through numerous inquiries or a lengthy and complex investigation by the OCI. A detailing of the complaints received and their disposition can be found in the "statistics" section of our Annual Report.

In addition to responding to individual complaints, the Office meets regularly with inmate committees and other offender organizations. We make announced visits bi-annually at each institution during which time the investigator will meet with any inmate or group of inmates upon request.

From April 1, 2004 to March 31, 2005, the Office received 7,696 complaints from or on behalf of offenders compared to 6,892 and 6,988 complaints in 2003-2004 and 2002-2003 respectively. The office's investigative staff spent 427 days at federal institutions, compared to 409 days and 373 during the previous two fiscal years, and conducted 2,486 interviews, compared to 2,517 and 2,451 during the previous two reporting periods.

Above and beyond the cyclical nature of demand for our services, the decreasing ratio of individual offenders interview/days spent in institutions reflects the gradual shift by the OCI to a more systemic and pro-active approach to offender problems. OCI investigative staff are investing more and more time during institutional visits to meeting, advising and debriefing both offender groups and CSC managers and staff.

In order to comply with the recommendations of the Arbour Commission[2], the Office reviewed 794 Institutional Emergency Response Team (IERT) videotapes and other documentation, related to Use of Force Incidents, compared with 863 in the previous fiscal year and 1,127 in the 2002-2003.

Throughout the current reporting year, the OCI observed, consistent with its Logic Model, that its recommendations contributed to improvements in CSC's policies, procedures and practices with regard to the Use of Force. This in part is reflected in the reduction in the number of Use of Force incidents.

Among these improvements, were further refinements to guidelines regarding the Use of Force and specifically, against offenders suffering from mental health problems. Also worthy of mention is the overall improvement in the degree of compliance with existing guidelines; and improvement brought about by the better training provided by CSC, in part in response to the OCI's identifying consistent non-compliant issues in use of force incidents.

For the benefit of our readers who may be less familiar with the field of Corrections, the objective pursued by the OCI's recommendations is to ensure that the Use of Force against inmates is not abusive or excessive and that it is well documented, when it must occur, so that the entire process is open and transparent. This objective is not only consistent with the strategic outcome outlined in our Logic Model, but also with the values and legitimate expectations of Canadians regarding the fair and humane treatment of inmates.

During the course of the current reporting period, the OCI also reviewed 74 s.19 investigation reports completed by the Correctional Service of Canada (CSC). Of particular concern to the OCI was CSC's compliance with the timeliness standards it had adopted, further to OCI's recommendations towards the end of the previous fiscal year.

Throughout 2004-2005 the OCI continued, despite interventions and recommendations for corrective action, to note and bring to CSC's attention the unacceptably long delays at both the front end (convening of investigations, striking of boards) and at the back end (the presentation of the report to the Service's Executive Committee) of its s.19 investigative process.

In keeping with its strategic outcome of timely identification and resolution of problems encountered by offenders, the OCI will continue to actively monitor both the quality and the timeliness of CSC's s.19 investigations and urging CSC to eliminate delays in its investigative process. These concerns are directly related to those that the OCI has and continues to express regarding institutional violence and its detrimental impact on the overall quality and effectiveness of the correctional treatment offered by CSC to incarcerated Canadians.

---

[2] The Honorable Louise Arbour, Commission of Inquiry into Certain Events at the Prison for Women, 1996

In the final analysis, the Office's activities, outputs and outcomes are consistent with its Logic Model and legislative mandate. While exercising due regard for efficiency, effectiveness and the prudent stewardship of public resources, the Office has enhanced its contribution to the safe, humane, equitable and effective correctional treatment of offenders under federal responsibility.

The Office also contributes to the safety of all communities by helping to ensure that federal offenders who are released have not only been dealt with fairly and humanely, but have also been provided access to appropriate assistance in their bid to become law abiding citizens. Its specialized services to Women Offenders and Aboriginal Offenders, along with advocacy on a broad range of human rights issues, are well aligned with the broader governmental strategic outcomes of Diversity as a Fundamental Canadian value and Healthy Aboriginal Communities. Of legitimate interest to Canadians and their elected representatives is how the OCI has globally managed and allocated its budgetary allotment throughout the activities included in its Program.

The following table presents the planned spending as per the 2004-2005 Report on Plans and Priorities (RPP), the revised planned spending further to the adoption of the Program Activity Architecture (PAA) within a Management Resources and Results Structure (MRRS), and the actual 2004-2005 spending.

2.2 Planned RPP-PAA and Actual Spending, 2004-2005

($ thousands)	Main Estimates	Total Authorities
Salaries	1,806	1,817
O&M	752	880
Total	2,558	2,697

Program Activity	($ thousands)	Planned Spending (RPP)	Planned Spending (PAA)	Actual Spending
Oversight of Correctional Operations	Salaries	1,506	1,506	1,536
	O&M	752	625	540
	Total	2,558	2,131*	2,076*

Program Sub-Activity	($ thousands)	Planned Spending (RPP)	Planned Spending (PAA)	Actual Spending
Individual Offender Complaints	Salaries	740	770	800
	O&M	455	334	281
	Total	1,195	1,104	1,081
Systemic Offender Complaints	Salaries	340	416	506
	O&M	80	178	179
	Total	420	594	685
Mandated Issues	Salaries	200	140	115
	O&M	30	31	20
	Total	230	171	135
Specifically Identified Issues	Salaries	226	180	115
	O&M	80	82	60
	Total	306	262	175
Corporate Issues	Salaries	300	300	220
	O&M	107	127	154
	Total	407	427	374

* Excludes spending on Corporate Issues

Section III: Supplementary Information

A. Organizational Information

3.1 Mandate

The Office of the Correctional Investigator was established in 1973 pursuant to Part II of the *Inquiries Act*. With the proclamation in November 1992 of Part III of the *Corrections and Conditional Release Act*, this is now the enabling legislation. The mandate of the Correctional Investigator, as defined by this legislation, is to function as an Ombudsman for federal offenders. The Correctional Investigator is independent of the Correctional Service of Canada and may initiate an investigation on receipt of a complaint by or on behalf of an offender, at the request of the Minister or on his own initiative. The Correctional Investigator is required by legislation to report annually through the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada to both Houses of Parliament.

3.2 Mission Statement

As Canada's federal prison Ombudsman offering oversight of federal Corrections, the Correctional Investigator contributes to public safety and the promotion of human rights by providing independent and timely review of offender complaints. The Correctional Investigator makes recommendations that assist in the development and maintenance of an accountable federal correctional system that is fair, humane and effective.

3.3 Business Line and Resources

The Office of the Correctional Investigator (OCI) has one Business Line which, as detailed in Section 167 of the *Corrections and Conditional Release Act (CCRA)*, is to conduct investigations into the problems of offenders related to decisions, recommendations, acts or omissions of the Commissioner of Corrections or any person under the control and management of, or performing service for or on behalf of the Commissioner of Corrections that affects offenders either individually or as a group.

Section 19 of the CCRA requires that the Office reviews all investigations performed by the Correctional Service of Canada following the death or serious bodily injury to an inmate. The OCI is also committed to a similar review function with respect to Use of Force interventions, in keeping with the recommendations of the Arbour Commission of Inquiry.

The Office of the Correctional Investigator is headed by the Correctional Investigator who reports to Parliament through the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada. The Agency's resources provide for 22 full-time equivalents, of which seventeen are directly involved, as intake officers, coordinators or directors, in the day to day addressing of inmate complaints. The total resources are 3,118,000 for the fiscal year 2004-2005.

Exhibit 3.1 – OCI Organization Chart

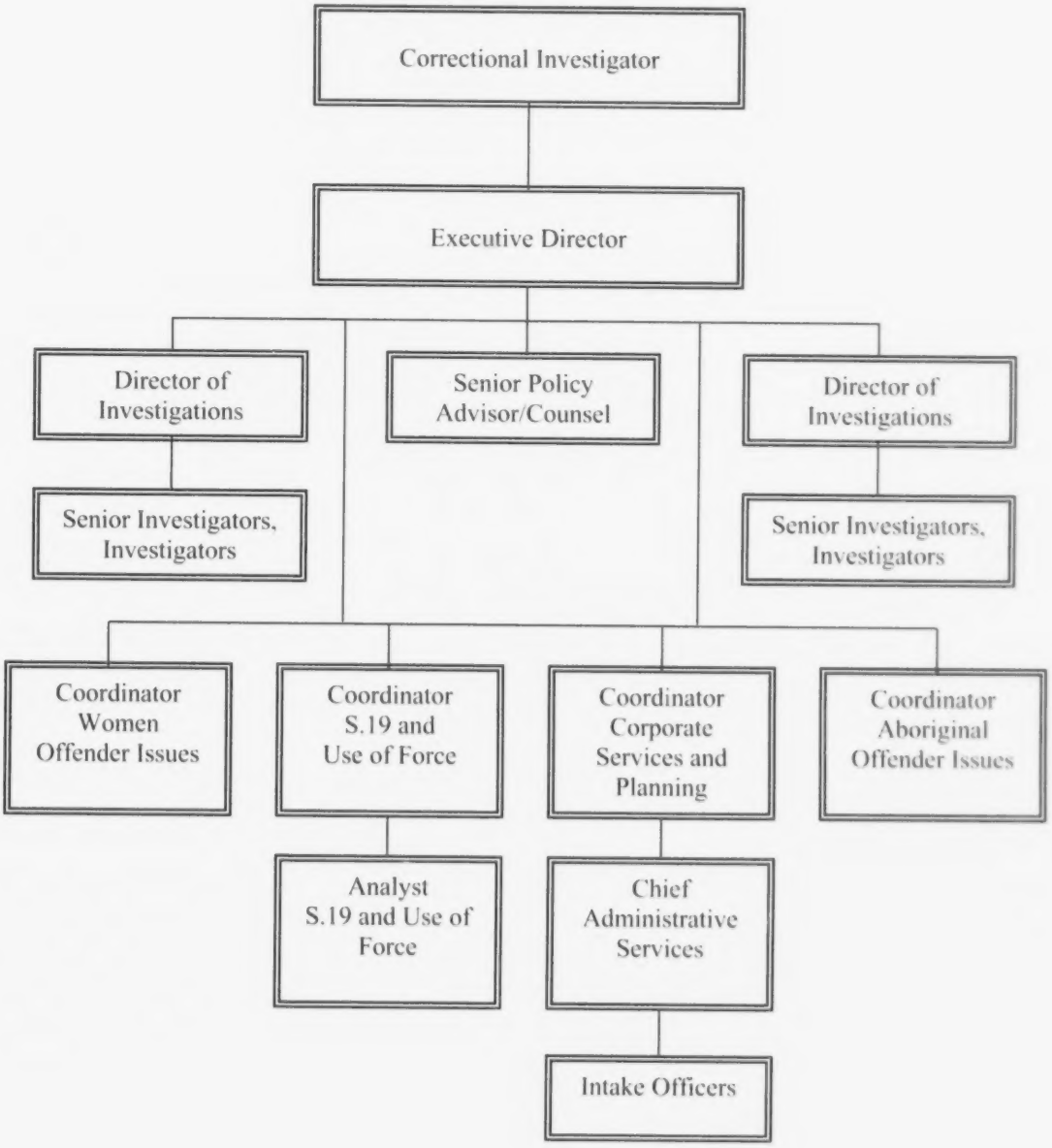

B. Financial Performance Overview

Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (incl. FTE)

($ thousands)	2002-03 Actual	2003-04 Actual	2004-2005 Main Estimates	2004-2005 Planned Spending	2004-2005 Total Authorities	2004-2005 Actual
Office of the Correctional Investigator	3,076	2,790	2,946	2,946	3,118	2,871
Total	3,076	2,790	2,946	2,946	3,118	2,871
Total	3,076	2,790	2,946	2,946	3,118	2,871
Less: Non-Respendable revenue	---	---	---	---	---	---
Plus: Cost of services received without charge*	233	256	258	258	258	258
Net cost of Department	3,309	3,046	3,204	3,204	3,376	3,129
Full Time Equivalents	27	22	22	22	22	22

Table 2: Use of Resources by Business Lines (or Program Activities)

Business Lines-BL (or Program Activity-PA)	2004-2005 Budgetary Operating	Budgetary Total: Gross Budgetary Expenditures	Budgetary Less: Respendable Revenue	Budgetary Total: Net Budgetary Expenditures	Plus: Non-Budgetary Loans, Investments and Advances	Total
Main Estimates	2,946	2,946	---	2,946	---	2,946
Planned Spending	2,946	2,946	---	2,946	---	2,946
Total Authorities	3,118	3,118	---	3,118	---	3,118
Actual Spending	2,871	2,871	---	2,871	---	2,871

Table 3: Voted and Statutory Items

		2004-2005			
Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
50	Operating expenditures	2,558	2,558	2,697	2,450
(S)	Contributions to employee benefit plans	388	388	421	421
	Total	2,946	2,946	3,118	2,871

Table 4: Net Cost of Department

($ thousands)	**2004-2005**
Total Actual Spending	2,871
Plus: Services Received without Charge	---
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	258
Less: Non-respendable Revenue	---
2004-2005 Net cost of Department	3,129

Table 5: Travel Policies

OCI Statement:
The OCI follows and uses TBS Travel policy parameters.

Section IV: Other Items of Interest

A. Government on-line

Website: **http://www.oci-bec.gc.ca**
Email: **org@oci-bec.gc.ca**

B. Statutes and Regulations

Corrections and Conditional Release Act, S.C. 1992 Part 3

C. Reports and Discussion Papers

- Correctional Investigator's Annual Reports, 1998-1999 to 2003-2004 (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

OCI Discussion Paper:
- Shifting the Orbit – Human Rights, Independent Review and Accountability in the Canadian Corrections System (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

- OCI Departmental Performance Reports 1999-2004 (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

- OCI Report on Plans and Priorities 2000-2001 Estimates to 2005-2006 Estimates (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

- Canadian Human Rights Commission (Special Report) – Protecting Their Rights: a Systemic Review of Human Rights in Correctional Services for Federally Sentenced Women (2003) (**http://www.chrc-ccdp.ca**)

- Correctional Investigator's Response to the Canadian Human Rights Commission's Consultation Paper for the Special Report on the Situation of Federally Sentenced Women (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

- Auditor General Report, Chapter 33, December 1997 (**http://www.oag-bvg.gc.ca**)

- Auditor General Report, Chapter 32, November 1999 (**http://www.oag-bvg.gc.ca**)

- Treasury Board of Canada, Canada's Performance Annual Report to Parliament (Report of the President), 2004 (**http://www.tbs-sct.gc.ca**)

D. References

Name	Title	Address	Tel. No.	Fax No.
Howard Sapers	Correctional Investigator	P.O. Box 3421 Station "D" Ottawa, Ontario K1P 6L4	(613) 990-2689	(613) 990-9091
Ed McIsaac	Executive Director	P.O. Box 3421 Station "D" Ottawa, Ontario K1P 6L4	(613) 990-2691	(613) 990-9091
Maurice Gervais	Coordinator, Corporate Services and Planning	P.O. Box 3421 Station "D" Ottawa, Ontario K1P 6L4	(613) 990-2694	(613) 990-9091

BUDGET DES DÉPENSES

L'Enquêteur correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du goûvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/61-2005
ISBN 0-660-62946-1

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internent précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Bureau de l'enquêteur correctionnel

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

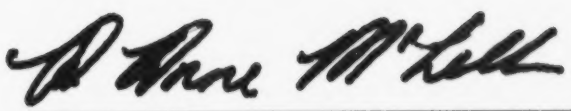

L'honorable Anne McLellan, C.P., députée
(Ministre de Sécurité publique et Protection civile Canada)

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : APERÇU **3**

A. Message de l'enquêteur correctionnel 3
B. Déclaration de la direction 5
C. Information sommaire 6
D. Rendement ministériel global 10

SECTION II : ANALYSE PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE **13**

2.1 Modèle logique du BEC 13
2.2 Dépenses prévues dans le RPP-AAP et dépenses réelles, pour 2004-2005 17

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **18**

A. Renseignements concernant l'organisation 18
3.1 Mandat 18
3.2 Énoncé de mission 18
3.3 Secteur d'activités et ressources 18
Pièce 3.1 – Organigramme du BEC 20
B. Aperçu du rendement financier 21

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT **23**

A. Gouvernement en direct 23
B. Lois et règlements 23
C. Rapports et documents de travail 23
D. Références 24

Section I : Aperąu

A. Message de l'enquêteur correctionnel

Mon bureau a pour mandat légal d'aider au règlement des plaintes de délinquants sous responsabilité fédérale. À titre d'ombudsman du Canada pour les délinquants dans les prisons fédérales, je crois fermement qu'une surveillance efficace et responsable des activités correctionnelles est vue par les Canadiens comme un élément essentiel d'un système de justice pénale ouvert et responsable.

Les Canadiens s'attendent de façon légitime à ce que le système correctionnel fédéral soit équitable, sûr, compatissant et juste. Ils sont également en droit de s'attendre à ce que, lorsque cela n'est pas le cas, les problèmes soient cernés et réglés de façon opportune et raisonnable. L'obligation de répondre à ces attentes est à la fois notre raison d'être et le résultat stratégique auquel mon bureau tente de parvenir au nom des Canadiens.

La dernière année a été particulièrement productive et intéressante pour le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC). L'adoption officielle d'une nouvelle Architecture des activités des programmes (AAP), dans le cadre d'une Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) a entraîné des actions importantes et permanentes visant à perfectionner notre mesure du rendement et notre modèle de présentation des rapports.

Sur le plan opérationnel, le Bureau a été extraordinairement présent dans les établissements fédéraux, permettant ainsi comme jamais auparavant l'application d'une méthode de règlement des problèmes des délinquants complète, prévoyante, opportune et efficace. Le Bureau a maintenu le cap sur ses activités d'enquête visant les domaines de préoccupation continue, ce qui a permis des améliorations notables aux politiques et aux opérations, effectuées par les gestionnaires du Service correctionnel du Canada (SCC). Nous poursuivrons nos actions visant à améliorer le traitement correctionnel que donne le SCC à des segments de la population des délinquants défavorisés depuis toujours, notamment les Autochtones, les délinquantes et les délinquants présentant des problèmes de santé mentale.

À la fin de l'exercice, le BEC avait réussi à mettre en oeuvre un plan s'inscrivant dans le cadre plus global du projet gouvernemental visant à renforcer le rôle de la collectivité, afin de porter une attention plus soutenue à la prestation efficace des services de santé mentale aux délinquants. Ce plan va de pair avec l'initiative pangouvernementale visant la sécurité des collectivités grâce à la réintégration sociale réussie de délinquants devenus des citoyens respectueux des lois.

À l'aube du nouvel exercice, je continue d'être préoccupé non seulement par le nombre élevé de préoccupations portées à l'attention de mon bureau par les délinquants eux-mêmes ou en leur nom, mais également par la persistance de certaines questions, en dépit de notre travail auprès du Service dans le but de trouver des solutions, travail habituellement couronné de succès. Nous continuerons de favoriser des rapports de nature à concourir au règlement plus systématique de ces questions toujours en suspens.

Howard Sapers
Enquêteur correctionnel

B. Déclaration de la direction

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2004-2005 pour le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Le présent rapport a été rédigé en conformité avec les principes régissant la production de rapports, énoncés dans le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor :

- Il respecte les exigences de production des rapports;
- Il s'appuie sur la structure des secteurs d'activités approuvée;
- Il fournit une information cohérente, complète, équilibrée et exacte;
- Il sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs accordés;
- Il rend compte des finances, en fonction des chiffres ayant été approuvés, fournis dans le Budget des dépenses et dans les Comptes publics du Canada.

Nom: _____

Titre: Enquêteur correctionnel

Date: 2005/07/12

C. Information sommaire

Raison d'être de l'organisme et résultat stratégique

Les Canadiens accordent beaucoup d'importance à la nature démocratique des actions des ministères et organismes de leur gouvernement fédéral et au respect de la primauté du droit par ces mêmes ministères et organismes. Ils accordent une importance toute particulière aux programmes qui ont une incidence directe significative sur la liberté, la santé, la sécurité et les droits de la personne de tous les citoyens, y compris ceux faisant partie des segments les plus vulnérables de notre société.

Les délinquants canadiens sous responsabilité fédérale confiés aux soins et au contrôle du Service correctionnel du Canada (SCC) font partie de ce groupe. La population du Canada souhaite que le gouvernement fédéral, dans l'exercice des mécanismes régulateurs qui assurent la démocratie, surveille de près son système correctionnel pour s'assurer qu'il est juste, sûr, compatissant et efficace et que les problèmes cernés sont tous réglés de façon opportune et raisonnable.

L'obligation de s'acquitter de cette responsabilité est à la fois la raison d'être du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) et le résultat stratégique qu'il tente d'atteindre au nom de tous les Canadiens.

Ressources financières et humaines de l'organisme en 2004-2005

Bureau de l'enquêteur correctionnel	2004-2005			
(milliers de $)	Budget princ. des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Dépenses de fonctionnement (Crédit 50)				
Salaires	1 806	1 806	1 817	1 756
F et E	752	752	880	694
Total	2 558	2 558	2 697	2 450
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés (crédit 5)	388	388	421	421
Grand total	2 946	2 946	3 118*	2 871
Équivalents temps plein	22	22	22	22

* La différence s'explique par les rajustements effectués à la suite du Budget principal des dépenses, incluant le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

Sommaire du rendement au regard du résultat stratégique et des priorités prévus dans le RPP ministériel 2004-2005

Dans son Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 (RPP), le BEC rappelle essentiellement les trois priorités cernées au départ dans son Plan général stratégique de janvier 2002. Ces priorités vont de pair avec son modèle logique (voir la pièce 2.1 ci-dessous) et sont étroitement liées à la raison d'être du BEC. Elles sont également fondamentales à l'obtention du résultat stratégique de notre activité de programme, soit le repérage et le règlement de façon opportune et raisonnable des problèmes auxquels font face les délinquants dans le système correctionnel fédéral.

Dans le cas des trois priorités, le BEC est parvenu, non sans difficulté, à atteindre et à certains égards dépasser les normes de rendement qui lui avaient été fixées. Ces priorités sont exposées ci-dessous de même que le sommaire du rendement du BEC. Nous invitons le lecteur à se rendre à la section II ci-dessous, pour de plus amples renseignements.

1. Fréquence optimale des visites dans les établissements

Les enquêteurs du BEC ont passé un nombre record de 427 jours dans les pénitenciers fédéraux et ils ont effectué 2 486 entrevues, comparativement à 409 jours et à 2 517 entrevues au cours du dernier exercice.

La diminution du nombre de délinquants interviewés de façon individuelle en dépit du nombre accru de jours passés dans les établissements va de pair avec le rendement antérieur du BEC et elle témoigne de l'adoption graduelle d'une façon d'aborder les problèmes des délinquants plus globale et plus prévoyante. Les enquêteurs du BEC consacrent de plus en plus de temps et de ressources à rencontrer, à conseiller et à informer les groupes de délinquants, et les gestionnaires et les employés des établissements du SCC.

En dernière analyse, la plus grande accessibilité du BEC a permis de cerner et de régler de façon plus opportune, efficiente, efficace et raisonnable les domaines de préoccupation individuels et systémiques.

2. Services spécialisés aux délinquantes et aux délinquants autochtones

Nous avons créé dans notre structure organisationnelle un poste spécialisé de coordonnatrice des questions relatives aux délinquantes, au cours de l'exercice 2002-2003.

En outre, notre Bureau a été en mesure de continuer d'appliquer aux femmes un processus d'enquête complet, objectif, opportun et sensible aux cultures et à la spécificité des femmes. Notre coordonnatrice s'est efforcée de donner des conseils et une orientation au cours de contacts directs auprès de délinquantes et de groupes de délinquantes, en ce qui concerne les politiques et les façons de faire du Service. Grâce à elle, les délinquantes entretiennent maintenant de meilleurs rapports avec le SCC et parviennent mieux à régler leurs problèmes.

Bien qu'au cours de l'exercice 2004-2005, le BEC ait continué d'amener le SCC à déterminer et à régler les plaintes individuelles de délinquantes, il a moins bien réussi à amener le SCC à régler un certain nombre de domaines de problèmes systémiques persistants. Le BEC continue d'entretenir des préoccupations quant à la réaction du SCC à ses interventions et à ses recommandations relativement à toute une gamme de questions, notamment l'existence de pratiques discriminatoires en matière de classement de sécurité, d'isolement préventif et d'accès aux programmes, de même que le peu de soutien et de locaux offerts à ses détenus après leur libération, en particulier dans le cas des délinquantes autochtones dans leurs collectivités d'attache.

Sur une note positive, l'exercice 2004-2005 a été marqué par la fermeture de la dernière unité pour femmes dans un établissement pour hommes. Les établissements pour femmes examinent maintenant les détenues récemment admises purgeant une peine à perpétuité et forcées de passer les deux premières années d'emprisonnement dans un établissement à sécurité maximale, pour déterminer s'il est possible de réévaluer à la baisse leur niveau de sécurité. En dernier lieu, le SCC a nommé des maîtres d'œuvre dans chaque établissement pour s'assurer que les femmes sont au courant des services offerts par le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, afin d'aider celles qui le veulent à demander un transfèrement à cet établissement. On espère ainsi mieux faire connaître le pavillon dans la population des délinquantes et ainsi faciliter l'accès des délinquantes autochtones aux programmes s'adressant spécifiquement aux Autochtones.

Même si nous avons créé dans notre structure organisationnelle un poste de coordonnateur des questions autochtones au cours de 2002-2003, le départ du titulaire en congé de maladie en janvier 2004 a obligé les autres membres de l'équipe de gestion supérieure du BEC et, à compter d'octobre 2004, un coordonnateur intérimaire à s'acquitter de ses tâches. L'absence d'un coordonnateur à temps plein pendant la majeure partie de l'exercice 2004-2005 a imposé une charge supplémentaire aux ressources déjà limitées du BEC et, pour empêcher que cela ait des effets permanents sur l'intégrité du programme, le BEC a entrepris des discussions avec le Ministère et avec le Conseil du Trésor pour obtenir des fonds additionnels.

Tout au long de l'exercice 2004-2005, le BEC a appliqué aux délinquants autochtones un processus d'enquête complet, objectif, opportun et sensible à leurs particularités culturelles. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a privilégié les contacts directs avec des délinquants, des groupes de délinquants autochtones et un large éventail de personnes (aînés autochtones, agents de liaison autochtones) et organismes engagés dans les services correctionnels pour Autochtones.

Tout comme pour les délinquantes, au cours de cet exercice, le BEC a réussi à amener le SCC à résoudre surtout des questions autochtones individuelles plutôt que des problèmes systémiques et permanents. La réticence du Service à donner suite à nos recommandations au sujet de la nomination d'un sous-commissaire pour les Autochtones et de l'examen indépendant de ses politiques et de ses outils d'évaluation fait en sorte que les problèmes systémiques ne sont toujours pas réglés. Les obstacles discriminatoires à la mise en liberté sous condition opportune déjà identifiés par le BEC, notamment le classement selon le niveau de sécurité et l'accès aux programmes, demeurent, et nous continuerons de les dénoncer.

Sur une note positive, le SCC a entrepris d'examiner ses programmes à l'intention des délinquants autochtones, métis et inuits. Le SCC a aussi multiplié ses contacts avec les organismes autochtones et il leur a demandé conseil, notamment en ce qui a trait à la mise en oeuvre d'initiatives communautaires efficaces. Il en est résulté la mise en œuvre d'un nombre limité de programmes pilotes autochtones et d'ententes sur les conditions de logement spécialisé, telles que des ententes de partenariat avec des comités autochtones pour la supervision et les soins aux délinquants autochtones.

3. Examen et suivi des enquêtes en vertu de l'art. 19 et des enregistrements sur bande vidéo en cas de recours à la force

À l'approche de la fin de l'exercice 2003-2004, le Service a adopté de nouvelles normes à la suite des recommandations du BEC dans le but d'accélérer son processus d'enquête dans les cas d'incidents entraînant le décès de délinquants ou des blessures graves.

Le BEC a surveillé le respect de ces normes révisées par le SCC tout au long de 2004-2005. Cependant, en dépit d'interventions et de recommandations de mesures correctrices, il n'en a pas moins continué de constater des délais inacceptables tant au début (lancement des enquêtes, constitution des comités) qu'à la fin (présentation du rapport au Comité de direction du Service) de son processus d'enquête en vertu de l'art. 19, et en a informé le SCC. Conformément au résultat stratégique visé concernant le repérage et le règlement opportuns des problèmes vécus par les délinquants, le BEC continuera de presser le SCC d'éliminer les retards dans son processus d'enquête en vertu de l'art. 19.

Dans le domaine du recours à la force, le BEC a continué de participer aux discussions avec les fonctionnaires du SCC aux niveaux régional et national, et à la formation continue sur le recours à la force, donnée aux employés des établissements du SCC. La surveillance du BEC du recours à la force exercé contre des délinquants au cours de la période visée par ce rapport lui permet de conclure que les gestionnaires et le personnel du SCC de tous les niveaux respectent de plus en plus les politiques et les procédures établies. En dernier lieu, le BEC continue de collaborer avec le SCC à l'amélioration des politiques et des procédures de recours à la force en ce qui concerne les interventions auprès des détenus souffrant de problèmes de santé mentale.

D. Rendement ministériel global

La prestation de services correctionnels est une tâche difficile, et parfois ingrate, mais elle est essentielle au système de justice pénale du Canada. Le mandat du SCC consiste à gérer les peines imposées aux délinquants par les tribunaux en respectant la législation pertinente, les droits individuels de la personne et les droits collectifs, tout en accordant la primauté à la protection du public. Les Canadiens s'attendent à ce que leur système correctionnel offre aux délinquants des conditions de détention sécuritaires et humaines et favorise leur réinsertion sociale.

La fonction première de l'enquêteur correctionnel à titre d'ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale est de faire enquête et de s'assurer que l'on donne suite aux plaintes des délinquants. Il a également l'obligation d'examiner les politiques et les pratiques du Service correctionnel donnant lieu aux plaintes afin de cerner les lacunes systémiques et d'y apporter des correctifs; il doit en outre faire des recommandations en ce sens. Un tel observateur indépendant favorise l'adoption de pratiques correctionnelles respectueuses de la primauté du droit et rassure le public sur le système correctionnel.

À l'instar de plusieurs autres organismes de surveillance, nous exerçons cette fonction au moyen de ressources limitées et nous faisons face à une demande de services incessante. L'an dernier, le Bureau s'est occupé de tout près de 8 000 plaintes de la part de délinquants. Les enquêteurs du BEC ont passé plus de 400 jours ouvrables dans les pénitenciers fédéraux, interviewé 2 500 délinquants et rencontré régulièrement des organismes de détenus dans chaque établissement du pays. De plus, ils se sont penchés sur une multitude de domaines de préoccupations systémiques de façon continue en collaboration avec les hauts fonctionnaires des services correctionnels dans les établissements et aux échelles régionale et nationale du Service.

Aux questions habituelles liées aux charges de travail exigeantes s'ajoutent les caractéristiques particulières de l'environnement des services correctionnels et du public que nous servons. La méfiance est grande entre les personnes se trouvant de chaque côté des barreaux des prisons. Les sujets de préoccupation soulevés dans les plaintes ont souvent des incidences immédiates et continues et, dans plusieurs cas, ont trait à des questions liées aux droits, à la liberté et à la sécurité personnelle. Les éléments défavorisés de notre société, les membres de minorités, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et les pauvres sont fortement surreprésentés dans nos pénitenciers. Le public comprend peu le processus correctionnel et, en tant que groupe, les délinquants sous responsabilité fédérale obtiennent peu de soutien de la part du public.

Ces facteurs posent un défi à la façon habituelle de l'ombudsman d'intervenir en vue du règlement des divers problèmes. Dans le milieu correctionnel, les mécanismes internes officiels de recours sont perçus avec suspicion par les délinquants et, en l'absence de l'intervention de tiers, on parvient rarement à des règlements à l'amiable. Un nombre important de plaintes exigent une intervention rapide et ne permettent pas une enquête approfondie suivie de conclusions et de recommandations officielles; elles exigent une

intervention et une réaction immédiates. La diversité de la population des détenus exige l'adoption de perspectives différentes, par exemple en ce qui concerne les préoccupations relatives aux délinquants autochtones et aux délinquantes. Les rapports publics concernant les problèmes non réglés, destinés à attirer l'attention sur les injustices ou les pratiques iniques, ne donnent pas toujours, vu la perception du public de la population des délinquants, les résultats souhaités.

L'élément clé permettant de relever ces défis, en plus de la grande compétence et du dévouement de l'effectif, est la nécessité d'être accessibles à la population des délinquants et sensibles à sa situation. La mise en oeuvre de notre Plan général stratégique en 2002-2003 et les perfectionnements subséquents ont permis un certain nombre de rectifications importantes à nos opérations.

Sur le plan extérieur, le Bureau a considérablement multiplié ses activités de communication à l'intention des intervenants du système de la justice pénale et ses activités d'éducation à l'intention du public. Les gestionnaires et les employés du BEC ont établi des liens avec les diverses parties intéressées et ont diffusé de l'information sur le mandat, le rôle et les responsabilités de l'organisme, grâce à des réunions, des séminaires et des conférences, aux niveaux local, provincial, national et international.

À l'interne, le Bureau a intensifié sa formation et élaboré des documents de référence mieux ciblés à l'intention de son personnel de la réception des plaintes, afin que les plaintes des délinquants pouvant être réglées grâce à de l'information, à de l'aide ou au moyen d'un renvoi le soient de façon opportune. On a offert un numéro sans frais 24 heures sur 24 qui s'est révélé un outil précieux en cas de plaintes de nature urgente. Nous avons en outre multiplié la fréquence de nos visites dans les établissements et formalisé nos réunions avec des organisations de délinquants, telles que les comités des détenus, les fraternités d'Autochtones, les associations de détenus de race noire et les groupes de détenus condamnés à perpétuité.

Nous avons restructuré notre processus d'information des directeurs d'établissement à la fin des visites aux établissements, pour nous assurer que les préoccupations auxquelles on peut s'attaquer immédiatement sont réglées en temps opportun. Nous avons déterminé des sujets d'inquiétude précis, que les enquêteurs examinent avec les gestionnaires de l'établissement au cours de chaque visite. Ces sujets d'inquiétude sont l'ensemble des questions souvent soulevées dans les plaintes et les préoccupations liées aux droits et aux libertés, tels que l'isolement, le processus interne de griefs et les transfèrements non sollicités.

Le Bureau a aussi créé deux postes dont les titulaires assurent la coordination des questions liées aux Autochtones et aux délinquantes. Ces coordonnateurs ont, en plus d'examiner les plaintes individuelles et systémiques, maintenu une liaison continue avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui oeuvrent dans les domaines des droits des Autochtones et des femmes et de la justice pénale. Ces rapports sont importants pour nous assurer que la position du Bureau sur ses enjeux est à la fois bien documentée et fondée sur de solides assises.

Un certain nombre d'autres initiatives liées directement à notre processus d'enquête ont été entreprises. En plus de s'être occupé d'un processus d'examen annuel d'un millier d'incidents, le coordonnateur du recours à la force a élaboré une façon de procéder en consultation avec les gestionnaires régionaux et nationaux du Service, grâce à laquelle il leur est maintenant possible d'analyser les incidents de recours à la force selon des paramètres plus constants. Nous avons lancé à l'échelle nationale un processus ciblant des aspects plus précis, pour nous assurer que le Service tient davantage compte de la position du Bureau sur les aspects ayant une incidence directe sur les droits des détenus lorsqu'il élabore ses politiques et procède à ses examens. Le Bureau a aussi donné plus de poids à ses structures de consultation et de rapports à l'échelon régional et national, pour s'assurer que les questions non réglées et persistantes sont soumises à l'attention de la haute direction du Service en temps opportun et sont suivies d'une action qui favorise un règlement efficace.

Pour terminer, rappelons que le but ultime de toutes les actions ci-dessus est d'en arriver au résultat stratégique du BEC, soit faire en sorte que les plaintes des délinquants dans le système correctionnel fédéral soient cernées et réglées de façon opportune et raisonnable. Ce faisant, le BEC est convaincu qu'il y va tant de l'intérêt des délinquants que de celui de la société que la réinsertion sociale se fasse dans des circonstances qui offrent les meilleures conditions pour la transformation des anciens détenus en des citoyens tout à fait respectueux des lois. Dans ce sens, l'action du BEC concorde avec celle du gouvernement dont le but stratégique plus général est d'assurer que les collectivités sont sûres[1].

À un autre niveau, les démarches du BEC en vue d'améliorer le traitement correctionnel offert aux délinquants autochtones et aux délinquantes, de même que sa défense d'une vaste gamme de questions liées aux droits de la personne, s'inscrivent dans le résultat global que vise le gouvernement du Canada d'assurer la diversité à titre de valeur fondamentale canadienne et l'existence de collectivités autochtones en santé[1].

---

[1] Conseil du Trésor du Canada, *Le Rendement du Canada, rapport annuel au Parlement 2004* (rapport du Président), section III et section IV.

Section II : Analyse par résultat stratégique

Le modèle logique ci-dessous fait ressortir les méthodes que privilégie le BEC pour fournir les services lui permettant de réaliser son mandat et d'atteindre son résultat stratégique consistant à cerner et à régler de façon rapide et raisonnable les problèmes vécus par les délinquants sous responsabilité fédérale.

Le modèle logique établit les liens entre les activités du programme du BEC et la réalisation des résultats. Il précise les activités qui composent son programme et la séquence des résultats attendus à la suite de ces activités.

2.1 Modèle logique du BEC

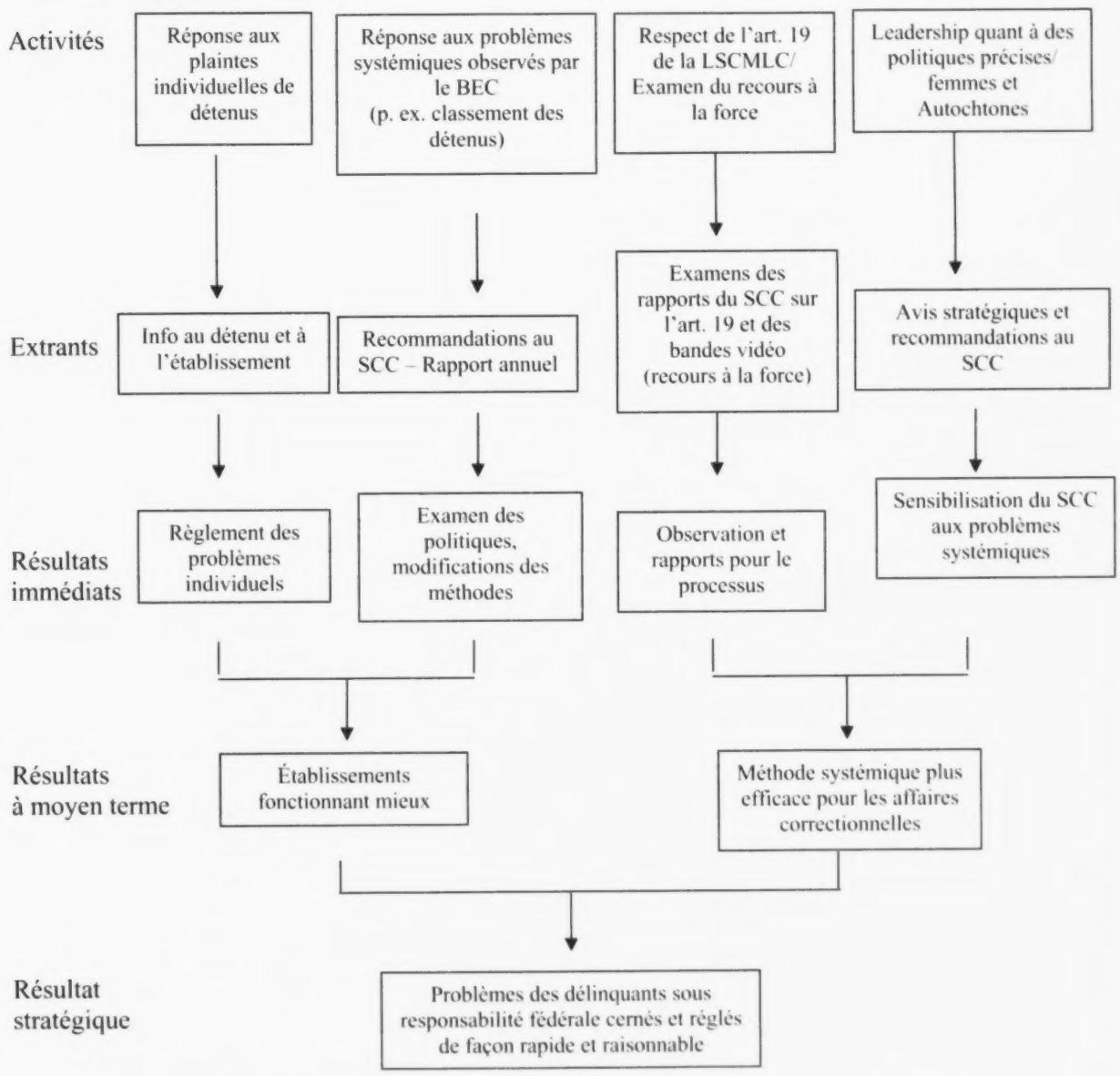
Activités
Réponse aux plaintes individuelles de détenus
Réponse aux problèmes systémiques observés par le BEC (p. ex. classement des détenus)
Respect de l'art. 19 de la LSCMLC/ Examen du recours à la force
Leadership quant à des politiques précises/ femmes et Autochtones
Extrants
Info au détenu et à l'établissement
Recommandations au SCC – Rapport annuel
Examens des rapports du SCC sur l'art. 19 et des bandes vidéo (recours à la force)
Avis stratégiques et recommandations au SCC
Résultats immédiats
Règlement des problèmes individuels
Examen des politiques, modifications des méthodes
Observation et rapports pour le processus
Sensibilisation du SCC aux problèmes systémiques
Résultats à moyen terme
Établissements fonctionnant mieux
Méthode systémique plus efficace pour les affaires correctionnelles
Résultat stratégique
Problèmes des délinquants sous responsabilité fédérale cernés et réglés de façon rapide et raisonnable

La fonction principale de l'enquêteur correctionnel est de mener des enquêtes indépendantes et d'essayer de trouver une solution aux plaintes individuelles des délinquants. Le Bureau a aussi la responsabilité de procéder à un examen et de formuler des recommandations sur les politiques et les procédures du Service en ce qui concerne les domaines de plaintes individuelles, afin de s'assurer que les sujets systémiques de plaintes sont repérés et traités de façon appropriée.

Le rapport annuel de cette année, que l'on trouvera sur notre site Web (www.oci-bec.gc.ca) dès son dépôt au Parlement, contient des observations et des recommandations précises relativement à questions telles que la situation des délinquantes, les délinquants autochtones, les services de santé mentale, l'examen des griefs des détenus, les allégations de harcèlement et d'inconduite du personnel. Cette façon de faire vise à donner au public canadien l'assurance que l'on prend des mesures relativement aux sujets d'inquiétudes liés aux services correctionnels.

Toutes les plaintes reçues par le Bureau sont examinées et font l'objet d'une enquête préliminaire pour bien comprendre le problème en cause. Après cet examen initial, s'il est déterminé que le domaine de la plainte n'est pas du ressort du Bureau, on indique au plaignant la voie de recours appropriée et, si c'est nécessaire, la façon d'y accéder.

Pour les cas qui font partie du mandat du Bureau, diverses options sont examinées pour que le plaignant puisse trouver une solution à ses préoccupations. Parfois, il s'agit de fournir une explication sur les politiques et les procédures du Service relativement au domaine de la plainte. Dans d'autres cas, le délinquant est directement renvoyé au personnel du SCC ou à un mécanisme de recours interne, tel que le processus d'examen des griefs des détenus.

Il y a cependant un nombre important d'autres questions plus difficiles soulevées dans les plaintes, dont le règlement exige de nombreuses demandes de renseignements ou une enquête longue et complexe de la part du BEC. On trouvera à la section de notre rapport annuel consacrée aux statistiques, les détails sur les plaintes reçues et la façon dont elles ont été réglées.

En plus de répondre aux plaintes individuelles, le Bureau rencontre régulièrement les membres de comités de détenus et d'autres organisations de détenus. Nous faisons deux fois par année des visites annoncées dans chacun des établissements, au cours desquelles l'enquêteur peut rencontrer tout détenu ou tout groupe de détenus.

Du 1er avril 2004 au 31 mars 2005, le Bureau a reçu 7 696 plaintes de la part de détenus ou en leur nom, comparativement à 6 892 et à 6 988 en 2003-2004 et en 2002-2003, respectivement. Les enquêteurs du BEC ont passé 427 jours dans les établissements fédéraux, comparativement à 409 jours et à 373 jours au cours des deux exercices précédents et ils ont effectué 2 486 entrevues, comparativement à 2 517 et à 2 451 pour les deux périodes visées antérieures.

Au-delà de la nature cyclique de la demande de nos services, la diminution du nombre d'entrevues individuelles par rapport aux jours passés en établissement témoigne de l'adoption graduelle par le BEC d'une perspective plus systémique et plus préventive des problèmes des délinquants. Les enquêteurs du BEC passent de plus en plus de temps au cours de leurs visites en établissement à rencontrer, à conseiller et à informer les groupes de délinquants, et les gestionnaires et le personnel du SCC.

Afin de se conformer aux recommandations de la Commission Arbour[2], le Bureau a examiné 794 bandes vidéo d'interventions par les équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence (EPIU) et d'autres documents relatifs au recours à la force, comparativement à 863 au cours de l'exercice précédent et à 1 127 en 2002-2003.

Par ailleurs, tout au long de l'exercice visé par le rapport, le BEC a constaté que, conformément à son modèle logique, ses recommandations ont contribué aux améliorations aux politiques, procédures et pratiques du Service correctionnel au regard du recours à la force. Cela se traduit entre autres par la diminution du nombre d'incidents où l'on a dû recourir à la force.

Parmi ces améliorations, mentionnons d'autres révisions aux directives concernant le recours à la force et, en particulier, à l'égard des délinquants souffrant de problèmes de santé mentale. Il convient en outre de souligner l'amélioration générale de l'observation des directives actuelles, de même que l'amélioration qu'a permis d'apporter la meilleure formation donnée par le SCC, en partie en réponse au signalement continu par le BEC du non-respect des directives au cours d'incidents entraînant le recours à la force.

Nous soulignons à l'intention des lecteurs pour qui le domaine correctionnel est moins familier que les recommandations du BEC visent à faire en sorte que le recours à la force contre les détenus ne soit ni excessif ni injustifié et qu'il soit dûment documenté s'il survient, de sorte que l'ensemble du processus soit connu de tous et transparent. Cet objectif va de pair, non seulement, avec le résultat stratégique visé dans notre modèle logique, mais également avec les valeurs et les attentes légitimes des Canadiens quant au traitement équitable et humain des détenus.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le BEC a examiné 74 rapports d'enquête aux fins de l'art. 19 effectués par le Service correctionnel du Canada (SCC). Le BEC se préoccupait particulièrement du respect par le SCC des normes de rapidité et d'intervention qu'il avait adoptées à la suite des recommandations du BEC à la fin de l'exercice antérieur.

Au cours de 2004-2005, le BEC n'a cessé, malgré ses interventions et ses recommandations de mesures de correction, de constater de longs retards inacceptables, tant au début (lancement des enquêtes, constitution des comités) qu'à la fin (présentation du rapport au Comité de direction du Service) de son processus d'enquête en vertu de l'art. 19, et il les a portés à l'attention du SCC.

---

[2] L'Honorable Louise Arbour, Commission d'enquête sur certaines événements survenus à la Prison des femmes de Kingston, 1996.

Conformément au résultat stratégique visé concernant le repérage et le règlement opportuns des problèmes vécus par les délinquants, le BEC continuera de suivre de près la qualité et la rapidité des enquêtes du SCC en vertu de l'art. 19 et pressera le SCC de faire en sorte que son processus d'enquête se déroule sans retards. Ces préoccupations sont directement liées aux préoccupations antérieures et actuelles du BEC au sujet de la violence dans les établissements et des effets nuisibles de cette violence sur la qualité globale et l'efficacité du traitement correctionnel offert par le SCC aux Canadiens incarcérés.

En dernière analyse, les activités, les extrants et les résultats du Bureau vont de pair avec son modèle logique et avec le mandat que lui confère la loi. Tout en tenant dûment compte des exigences d'administration efficace, efficiente et prudente des ressources publiques, le Bureau a contribué à rendre le traitement correctionnel des délinquants sous responsabilité fédérale encore plus sûr, plus humain, plus équitable et plus efficace qu'auparavant.

Le Bureau concourt aussi à la sécurité de l'ensemble des collectivités en aidant à faire en sorte que les délinquants sous responsabilité fédérale libérés soient non seulement traités de façon juste et compatissante, mais également qu'ils reçoivent l'aide nécessaire pour leur permettre de devenir des citoyens respectueux des lois. Ses services spécialisés aux délinquantes et aux délinquants autochtones, de même que les très nombreuses questions des droits de la personne qu'il défend, s'inscrivent tout à fait dans la perspective des grands résultats stratégiques que vise le gouvernement, notamment la diversité (une valeur canadienne fondamentale) et l'existence de collectivités autochtones saines. Les Canadiens et leurs représentants élus constateront avec satisfaction comment le BEC a administré et affecté ses crédits budgétaires dans toutes les activités incluses dans son programme.

Le tableau qui suit présente les dépenses prévues dans son Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 (RPP), les dépenses prévues révisées à la suite de l'adoption de l'Architecture des activités des programmes (AAP) à l'intérieur de la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR), et les dépenses réelles au cours de 2004-2005.

2.2 Dépenses prévues dans le RPP-AAP et dépenses réelles, pour 2004-2005

(milliers de $)	Budget principal des dépenses	Total des autorisations
Salaires	1 806	1 817
F et E	752	880
Total	2 558	2 697

Activité de programme	(milliers de $)	Dépenses prévues (RPP)	Dépenses prévues (AAP)	Dépenses réelles
Surveillance des opérations correctionnelles	Salaires	1 506	1 506	1 536
	F et E	752	625	540
	Total	2 558	2 131*	2 076*

Sous-activité de programme	(milliers de $)	Dépenses prévues (RPP)	Dépenses prévues (AAP)	Dépenses réelles
Plaintes individuelles des délinquants	Salaires	740	770	800
	F et E	455	334	281
	Total	1 195	1 104	1 081
Plaintes systémiques des délinquants	Salaires	340	416	506
	F et E	80	178	179
	Total	420	594	685
Questions liées au mandat	Salaires	200	140	115
	F et E	30	31	20
	Total	230	171	135
Problèmes particuliers visés	Salaires	226	180	115
	F et E	80	82	60
	Total	306	262	175
Questions administratives	Salaires	300	300	220
	F et E	107	127	154
	Total	407	427	374

* Exclut les dépenses liées aux affaires administratives.

Section III : Renseignements supplémentaires

A. Renseignements concernant l'organisation

3.1 Mandat

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a été établi en 1973 en vertu de la partie II de la *Loi sur les enquêtes*. Cette assise légale a été modifiée en novembre 1992, à la suite de la promulgation de la partie III de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le mandat de l'enquêteur correctionnel, tel que défini par cette loi, est d'agir comme ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du Service correctionnel du Canada; il peut ouvrir une enquête par suite d'une plainte présentée par un délinquant ou en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative. L'enquêteur correctionnel est tenu de par la loi de présenter un rapport annuel par l'entremise du ministre de Sécurité publique et Protection civile Canada, aux deux chambres du Parlement.

3.2 Énoncé de mission

En tant qu'ombudsman des prisons fédérales du Canada chargé de surveiller les services correctionnels fédéraux, l'enquêteur correctionnel contribue à la sécurité publique et à la défense des droits de la personne en effectuant des examens indépendants et opportuns des plaintes déposées par les délinquants. L'enquêteur correctionnel formule des recommandations qui permettent la mise sur pied et le maintien d'un système correctionnel fédéral responsable qui soit équitable, compatissant et efficace.

3.3 Secteur d'activités et ressources

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) s'occupe d'un secteur d'activités décrit à l'article 167 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), qui consiste à mener des enquêtes sur les problèmes des délinquants liés aux décisions, recommandations, actes ou omissions qui proviennent du commissaire du Service correctionnel du Canada ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom qui affectent les délinquants individuellement ou en groupe.

De plus, l'article 19 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* exige implicitement que l'enquêteur correctionnel examine toutes les enquêtes effectuées par le Service correctionnel du Canada en cas de décès ou de blessure grave d'un détenu. Le BEC est aussi tenu de mener ce genre d'enquêtes en cas d'intervention ayant exigé le recours à la force, conformément aux recommandations découlant de la Commission Arbour.

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est dirigé par l'enquêteur correctionnel qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de Sécurité publique et Protection civile

Canada. Les ressources de l'organisme consistent en 22 équivalents temps plein, dont 17 affectés de façon immédiate au travail quotidien entourant les plaintes des détenus, à titre d'agents de réception des plaintes, de coordonnateurs ou de directeurs. Les ressources totales se chiffrent à 3 118 000 $ pour l'exercice 2004-2005.

Pièce 3.1 – Organigramme du BEC

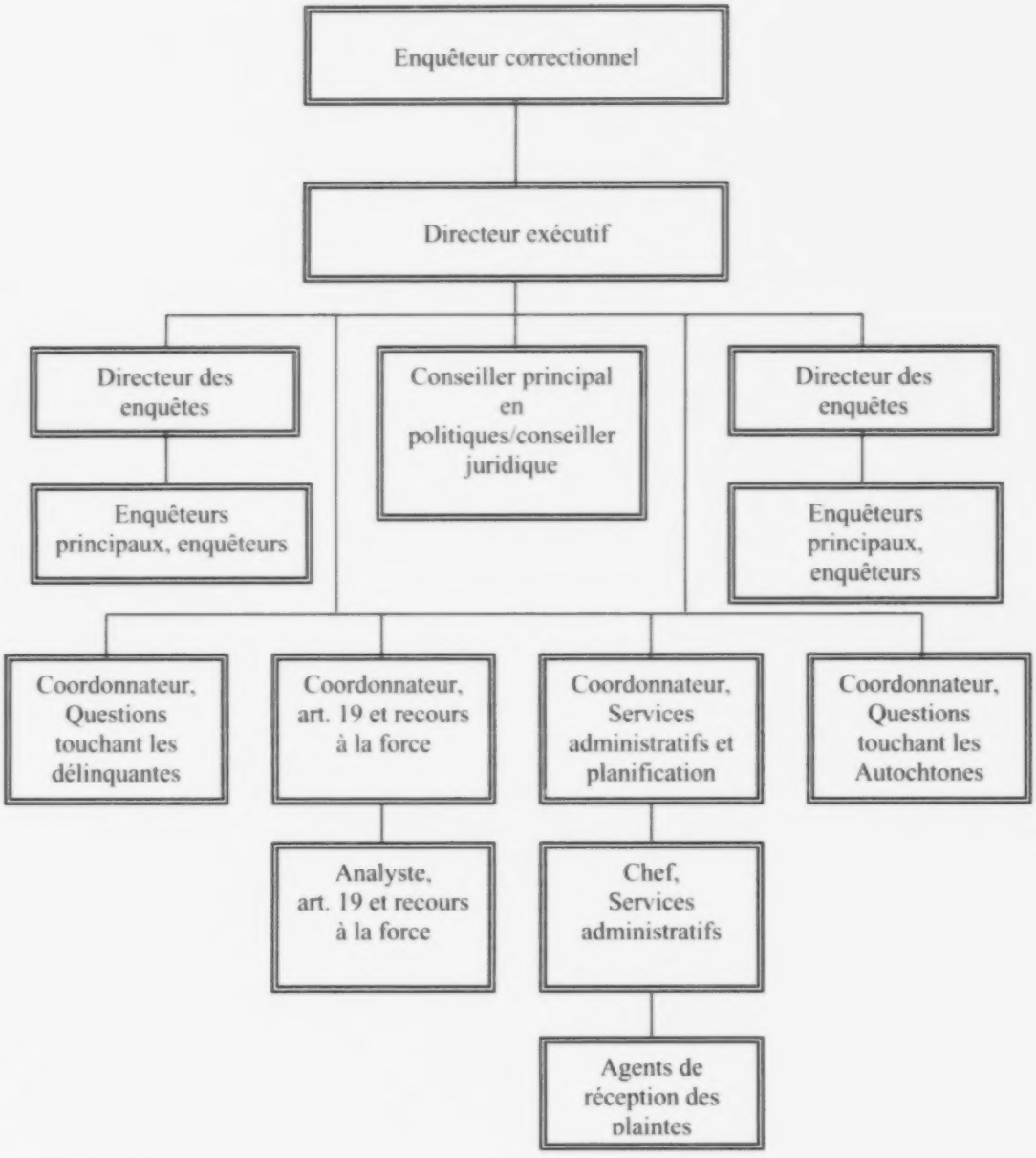
Enquêteur correctionnel
Directeur exécutif
Directeur des enquêtes
Conseiller principal en politiques/conseiller juridique
Directeur des enquêtes
Enquêteurs principaux, enquêteurs
Enquêteurs principaux, enquêteurs
Coordonnateur, Questions touchant les délinquantes
Coordonnateur, art. 19 et recours à la force
Coordonnateur, Services administratifs et planification
Coordonnateur, Questions touchant les Autochtones
Analyste, art. 19 et recours à la force
Chef, Services administratifs
Agents de réception des plaintes

B. Aperçu du rendement financier

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et réelles (incl. les ETP)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005			
(milliers de $)	Réelles	Réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
Bureau de l'enquêteur correctionnel	3 076	2 790	2 946	2 946	3 118	2 871
Total	3 076	2 790	2 946	2 946	3 118	2 871
Total	3 076	2 790	2 946	2 946	3 118	2 871
Moins : Recettes non disponibles	---	---	---	---	---	---
Plus : Coût des services reçus gratuitement*	233	256	258	258	258	258
Coût net du ministère	3 309	3 046	3 204	3 204	3 376	3 129
Équivalents temps plein	27	22	22	22	22	22

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteurs d'activités (ou par activités de programme)

	2004-2005					
Secteurs d'activités – SC (ou activités de programme – AP)	Budget				Plus : Non budgétaires	Total
	Fonctionnement	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Recettes disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Budget principal des dépenses	2 946	2 946	---	2 946	---	2 946
Dépenses prévues	2 946	2 946	---	2 946	---	2 946
Total des autorisations	3 118	3 118	---	3 118	---	3 118
Dépenses réelles	2 871	2 871	---	2 871	---	2 871

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

		2004-2005			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
50	Dépenses de fonctionnement	2 558	2 558	2 697	2 450
(5)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	388	388	421	421
	Total	2 946	2 946	3 118	2 871

Tableau 4 : Coût net du ministère

(milliers de $)	2004-2005
Total des dépenses réelles	2 871
Plus : Services reçus gratuitement	---
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	258
Moins : Recettes non disponibles	---
Coût net du ministère pour 2004-2005	3 129

Tableau 5 : Politiques sur les déplacements

Position du BEC :
Le BEC suit et applique les paramètres de la politique du SCT en matière de déplacements.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

A. Gouvernement en direct

Site Web : **http://www.oci-bec.gc.ca**
Courriel : **org@oci-bec.gc.ca**

B. Lois et règlements

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Lois du Canada 1992, partie 3

C. Rapports et documents de travail

- Rapports annuels de l'Enquêteur correctionnel, 1998-1999 à 2003-2004 (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

Document de discussion du BEC : - *Changement d'orbite – Les droits de la personne, l'examen indépendant et la responsabilisation au sein du système correctionnel canadien* (**http://www.oci-bec.gc.ca**)
- Rapports ministériels sur le rendement du BEC 1999-2004 (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

- Rapport sur les plans et les priorités du BEC, Budget des dépenses 2000-2001 au Budget des dépenses 2005-2006 (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

- Commission canadienne des droits de la personne (rapport spécial) – *Protégeons leurs droits : Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral* (2003) (**http://www.chrc-ccdp.ca**)

- Réponse de l'Enquêteur correctionnel au document de consultation – Rapport spécial sur la situation des délinquantes sous responsabilité fédérale – de la Commission canadienne des droits de la personne (**http://www.oci-bec.gc.ca**)

- Rapport du vérificateur général, chapitre 33, décembre 1997 (**http://www.oag-bvg.gc.ca**)

- Rapport du vérificateur général, chapitre 32, novembre 1999 (**http://www.oag-bvg.gc.ca**)

- Conseil du Trésor du Canada, *Le Rendement du Canada*, Rapport annuel au Parlement (Rapport du Président), 2004 (**http://www.tbs-sct.gc.ca**)

D. Références

Nom	Titre	Adresse	N° de tél.	N° de téléc.
Howard Sapers	Enquêteur correctionnel	B.P. 3421 Succursale D Ottawa (Ontario) K1P 6L4	(613) 990-2689	(613) 990-9091
Ed McIsaac	Directeur exécutif	B.P. 3421 Succursale D Ottawa (Ontario) K1P 6L4	(613) 990-2691	(613) 990-9091
Maurice Gervais	Coordonnateur, Services corporatifs et planification	B.P. 3421 Succursale D Ottawa (Ontario) K1P 6L4	(613) 990-2694	(613) 990-9091